

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DECRET n° 2017-1885

Portant nomination du Président du Comité national de l'initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,  
Vu le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;  
Vu le décret n° 2013-96 du 14 janvier 2013 portant nomination du Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;  
Vu le décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 relatif à la création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives;  
Vu le décret n° 2017-1531 du 06 septembre 2017 portant nomination du Premier Ministre,  
Vu le Décret n°2017-1533 du 07 septembre 2017 fixant la composition du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2017-1546 du 08 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

DECRETE

**Article premier** : Monsieur Mankeur NDIAYE, est nommé Président du Comité national de l'initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE).

**Article 2** : Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le

Par le Président de la République  
Pour le Premier Ministre et par intérim  
Le Ministre de Affaires Etrangères  
et des Sénégalais de l'Extérieur



Sidiki KABA



Macky SALL

06 octobre 2017